AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1315
FR0013482791-FS0653

23 août 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NACON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 17 août 2023, le seuil de 5% du capital de la société NACON et détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA[1] et des sociétés CDC Croissance[2] et CNP Assurances[2] qu'elle contrôle, 4 322 453 actions NACON représentant 6 140 634 droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (directement)	0	0	0	0
CDC Croissance	2 485 107	2,86	2 485 107	1,75
Bpifrance Investissement (en sa qualité de société de gestion du foncs Bpifrance Capital 1)	1 818 181	2,09	3 636 362	2,56
CNP Assurances	19 165	0,02	19 165	0,01
Total CDC	**4 322 453**	**4,97**	**6 140 634**	**4,33**

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions NACON détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.
[3] Sur la base d'un capital composé de 86 936 299 actions représentant 141 819 162 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.